Vol. XIX. Saint-Boniface, Manitoba, 5 Mars 1890 No. 21.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ere insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

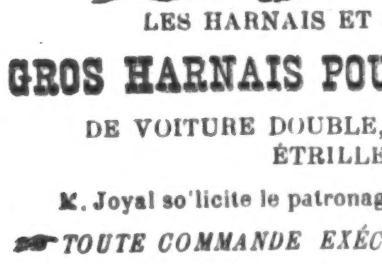
LE MANITOBA

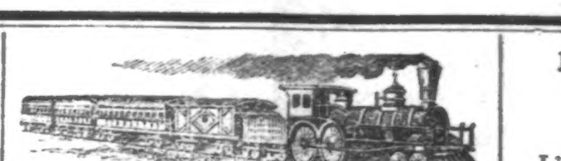
JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.







LA POLITIQUE A MANITOBA

Séance du 19 février.

L'orateur prend le fauteuil à 3 heures. M. Thompson (Norfolk) présente son rapport du comité de l'agriculture, soumettant le bill pour permettre aux municipalités d'acheter du grain de semence. Le rapport est reçu, puis après quelques autres affaires de routine le trésorier-provincial soumet à la chambre les estimations de l'année courante qui, sur motion, sont référé s au comité des subsides.

N. B. —Nous ne pouvons entrer dans les détails du discours que le trésorier prononça en cette circonstance. Nous prions cependant nos lecteurs de ne pas douter que tout a été présenté sous le jour le plus favorable au gouvernement. L'on a établi des comparaisons entre l'état actuel de nos finances et celui de l'ancien gouvernement, tout à l'avantage de MM. Greenway, Martin & Cie. A les entendre, c'est la prospérité, l'ordre, l'économie d'un côté, et le chaos de l'autre. Mais il paraitrait, d'après des développements subséquents, qu'il y a eu quelque part des manipulations de chiffres ou des erreurs assez grossières pour obscurcir l'horizon si lumineux découvert par l'hon. M. McMillan. Nous aurons peut-être occasion de revenir sur ce sujet dans le rapport d'une séance subséquente.

La séance de l'après-midi et celle du soir ont été employées à ce discours et aux répliques de MM. Wood et Gillies.

Séance du 20 février.

L'orateur prend le fauteuil à 3.10 p.m

M. GELLEY présente une requête pour prévenir le changement du bureau d'enregistrement de Saint-Norbert.

M. A. F. MARTIN, appuyé de M. Gelley, demande l'émanation d'un ordre pour toute la correspondance au sujet de la succession Curtis.

L'HON M. GREENWAY désire remplir la promesse qu'il a faite au député de Morris de donner les raisons des changements ministériels survenus depuis la dernière session. Le député de Winnipeg, pour des raisons d'une nature toute privée, pour rencontrer certaines nouvelles exigences de son commerce, s'est vu forcé de résigner sa position de trésorier provincial. Il n'a pas besoin de faire l'éloge de M Jones, toute la chambre a su apprécier la manière habile dont l'ex-trésorier a fait preuve dans l'accomplissement de la tâche ardue qui lui a incombé à la formation de la présente administration. Suit une éloge du successeur de M. Jones, l'hon. M. McMillan.

L'hon. M. Prendergast, pour des raisons personnelles qui ont été intimées au premier ministre, le 21 juin dernier, désirait résigner son portefeuille. Du reste, le député de Woodlands (M Prendergast) pourra, s'il le juge à propos, expliquer ses motifs. L'élection par acclamation de l'hon. M McLean est la grande preuve que le choix du successeur de l'hon. M. Prendergast a été accepté favorablement par la province qui acceptait par là l'inauguration de la politique actuelle du gouvernement.

Puis le Premier dit qu'il est de son devoir de protester solennellement contre les attaques injustes auxquelles le procureur-général est en butte. Il fait l'éloge de l'énergie, de l'activité et des qualités de son collègue. S'il s'est absenté, c'est de son gré, à lui, le premier ministre et la province. A plusieurs reprises, le procureur-général a manifesté le désir de laisser le cabinet pour consacrer tout son temps à ses affaires personnelles C'est à sa prière expresse que l'hon. M. Martin a consenti à revenir sur sa décision. Et quant à son activité l'hon. M. Martin est le seul homme qu'il connaisse capable d'expédier pareille somme de travail, etc

M. PRENDERGAST n'a pas l'intention de donner aujourd'hui les raisons qui l'ont engagé à se retirer du cabinet; il les donnera sous quelques jours. Il ne veut parler que de l'intolérance dont des membres du clergé catholique auraient fait preuve, d'après certaines insinuations. Avec ses collègues français de la députation il partage l'avantage d'avoir été en but aux attaques d'une certaine presse qui affirme qu'ils n'agissent pas de leur propre mouvement, mais sous la pression du clergé. Il cite un extrait du *Brandon Sun :*

" Si sa résignation ne lui a pas été imposée par ceux qu'il regarde comme ses supérieurs, l'opinion publique est unanime à blâmer sa détermination. Dans les circonstances il n'est pas difficile de présumer qu'il suit encore une ligne de conduite tracée par ceux aux ordres de qui il est invariablement disposé à obéir."

L'on veut par là faire croire, que lui (M. Prendergast) aurait reçu de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, ou de quelque membre du clergé catholique, l'ordre de donner sa démission, ordre auquel il se serait conformé; que ses paroles n'étaient pas l'expression de ses idées, mais de celles du clergé. La chambre lui permettra de donner lecture d'un exposé par écrit de toute communication, avec Sa Grandeur, au sujet de sa démission :

1o. Le ou vers le 18 juin 1889, je fis visite, à Sa Grandeur, au Pensionnat, où Elle était retenue par une grave maladie.

2o. Après m'être entretenu avec Sa Grandeur de divers sujets, j'amenai la conversation sur ma résignation du cabinet dont j'étais alors secrétaire-provincial

3o. J'amenai moi-même l'entretien sur ce sujet de ma résignation, de mon plein gré, sans y avoir en aucune façon été engagé par Sa Grandeur.

4o. Au meilleur de ma mémoire, la question de ma résignation n'avait jamais été précédemment le sujet d'aucune conversation entre Sa Grandeur, ni aucun membre du clergé catholique et moi.

5o. J'en vins à la détermination de résign r, de mon plein gré, sans demander, sans recevoir, ni refuser aucun conseil, aucune suggestion de qui que se soit, laïque ou ecclésiastique.

6o. Qu'au meilleur de ma mémoire, la teneur de la conversation qui eut lieu entre Sa Grandeur et moi le 18 juin dernier est la suivante :

" Après avoir parlé de divers sujets, j'annonçai à Sa Grandeur ma décision de sortir du cabinet.

" Sa Grandeur me témoigna de la surprise et me demanda si c'était une décision irrévocable, ou bien si j'en étais seulement à considérer son opportunité.

" Je répondis que ma décision était irrévocable et j'ajoutai que je regrettais d'avoir à dire qu'aucune considération ne pourrait m'y faire revenir, que je différais d'avec mes collègues sur certaines questions d'administration ; qu'il y avait d'autres questions que je ne pouvais révéler, étant matières du conseil

" Sa Grandeur me dit : Votre décision m'afflige. Cependant j'apprécie les obligations que vous impose votre serment d'office, et vous devez le respecter. Permettez-moi toutefois, de vous demander de dire à M Greenway, que je regrette votre décision."

M. Prendergast continua ces remarques disant que le traitement injuste que l'on inflige à la minorité n'est qu'un moyen de préparer la voie à la passation du bill des écoles. Tous les députés français dit-il, comprennent la portée des allégations que l'on fait. Lorsque nous élevons nos protestations contre les injustices qui nous sont faites ; lorsque nous nous levons avec indignation pour repousser la persécution, l'on nous crie que nous ne sommes pas dignes de foi, que nous n'exprimons que les opinions du clergé catholique. Nous sommes aussi libres, aussi indépendants qu'aucun des membres de cette chambre.

M. MARTIN (Morris)—Beaucoup plus.

M PRENDERGAST — Oui, plus que quelques-uns. Mon ami, le député de Morris a eu de l'opposition de certains membres du clergé dans son élection, il en a été de même dans l'élection de Carillon et dans la mienne. En politique, nous avons notre libre arbitre, comme vous, et nous n'avons à recevoir les ordres de qui que ce soit. Je le répète pas un seul membre de cette chambre n'est plus indépendant que nous, et nous le sommes plus que quelques-uns.

M. A. F. MARTIN (Morris)—Il lui fait plaisir d'entendre le premier ministre défendre son lieutenant, ou mieux son patron : mais la mauvaise humeur dans laquelle était tombée le procureur général hier soir lui a fait entrevoir ce qui est arrivé depuis. L'hon. ministre s'est senti blessé, il aurait déclaré que si personne ne prenait sa défense il abandonnerait son siège. Il s'imagine voir le procureur-général déclarer cette détermination à M. Greenway en lui lançant des regards féroces ; il voit M. Greenway tomber amoureusement dans les bras de son farouche collègue, l'embrasser avec tendresse et lui sangloter à l'oreille qu'il lui délivera un certificat de caractère devant la chambre. Mais il aurait mieux valu que cette scène si pleine de pathos eut eu lieu en temps opportun, hier soir. Il lui faisait réellement peine de voir le procureur-général ainsi abandonné de tous ses amis Cette conduite manque de générosité, et il est un peu tard aujourd'hui pour faire croire à la chambre que les liens de l'entente la plus étroite unissent le premier ministre à son procureur-général. Il comprend la sollicitude de M. Greenway pour M. Martin ; il en a cherché un autre procureur-général, il n'en a pas trouvé. Il est bien obligé de se contenter de celui-ci. M. Greenway dit, que le procureur-général se refusera toujours à un acte malhonnête. Et c'est son expérience qu'il nous relate? Alors il aurait induit le procureur-général à commettre des actes malhonnêtes et ce dernier aurait résisté ? Est-ce que M. Greenway aurait fait auprès de M. Macarthur et du Manitoba Central des démarches qui auraient été repoussées, et le procureur-général a-t-il été pour quelque chose dans ce fiasco ? Ce n'est certainement pas en cette occasion que M. Greenway a jugé M. Martin incapable d'une action malhonnête. Il a travaillé pour le procureur-général, dont il appréciait les qualités comme membre de l'opposition, et parcequ'il avait foi en sa loyauté. Mais à peine arrivé au pouvoir il n'a pu trouver en cet homme qu'un ingrat doublé d'un démagogue, un homme qui avait réussi à faire sortir des rangs du parti libéral plusieurs de ses amis et lui-même. Pour parvenir à son but il est protestant aujourd'hui, pour la même fin il peut être catholique, just s'il le faut demain.

M. SIFTON dit que la majorité a déjà fait preuve de trop de condescendance envers l'opposition et défend le procureur-général des attaques injustes de l'opposition, particulièrement du député de Morris. Il a confiance en l'honnêteté et l'habileté du gouvernement et en celles du procureur-général. Si l'on croit à la vérité des accusations portées contre le procureur-général, pourquoi ne pas les formuler et demander un comité d'enquête ?

UN DÉPUTÉ—Vous voteriez tous contre.

M. SIFTON dit que ces attaques sont une disgrâce pour la chambre qui les endure et leurs auteurs. Il demande de prendre les mesures nécessaires pour prévenir l'occurrence de ces indignités.

M. ROBLIN—Il y a eu un caucus et l'on a entendu le claquement du fouet du parti. (Cris de non ! non !) S'il n'y a pas eu de caucus régulier, l'on a du moins discuté ce qui a eu lieu hier soir, et l'on a décidé de blanchir le procureur-général pour le soustraire au juste mépris qu'il mérite. (Cris de non !) Et il y eut pendant quelques instants un feu roulant d'interpellations plus ou moins piquantes, et M. Jones dit que M Roblin devrait formuler ces assertions et M. Roblin appela M. Jones le député de Brantford.

M. L'ORATEUR dit que si cette scène continue il laissera le fauteuil.

M. ROBLIN apprécie les efforts de l'orateur pour faire cesser la manifestation que ses remarques ont soulevé. Le député de Brandon-Nord a fixé le délai de la liberté de discussion dans cette chambre à une date rapprochée. Lui, un libéral, il est prêt à décréter des règles donnant à la majorité pouvoir d'empêcher la minorité d'exprimer son opinion.

M. SIFTON—J'ai fait allusion aux règles de la chambre, actuellement en vigueur

M. ROBLIN—A propos des remarques du procureur-général au sujet de l'aide qu'il lui aurait donné lors de son élection. Il lui en sait gré, mais il croit lui avoir rendu service pour service. Pour ce qui concerne la bonne entente du cabinet, il voudrait pouvoir révéler certains faits qu'il a en sa possession. Il peut assurer à la chambre qu'il y a eu dans le cabinet des dissensions sérieuses ; et le premier ministre ne s'en est pas tout à fait caché, même en public. Certains députés ont cru de leur dignité de faire circuler la rumeur, que l'ambition déçue avait provoqué l'attitude actuelle de l'orateur, (M. Roblin) ; il aurait voulu un portefeuille dans l'administration. Il peut dire que lors de la formation du premier cabinet de M. Greenway, sur le papier contenant le nom des ministres, se trouvait le sien, R. P. Roblin, et qu'il n'accepta pas l'offre parcequ'il ne voulait pas faire les sacrifices qu'on lui demandait. Puis M. Roblin blâme sévèrement le gouvernement et ses supporteurs des calomnies qu'ils ont pris plaisir à faire circuler sur son compte. C'est la persécution qui lui a attiré son indépendance et non l'ambition déçue qui l'a fait se séparer du gouvernement. Il espère qu'à l'avenir le premier ministre pourra empêcher son procureur-général de compromettre la politique de son gouvernement. L'hon. John Norquay après avoir été dans la vie publique durant 16 années en est sorti pauvre, et l'organe du procureur-général, après quelques mois seulement, le place au premier rang des capitalistes de la province, Il ne dit pas qu'il y a eu malhonnêteté, mais il y a eu négligence de devoir assurément. On parle de l'habileté du procureur-général. Un comité de la chambre travaille depuis des semaines, un des 4 volumes de son acte municipal et il est méconnaissable aujourd'hui. Les juges de la cour peuvent aussi dire quelque chose de l'habileté de M. Martin ?

MM. Wood, Campbell, Martin (Morris), Dickson et S. J. Thompson continuèrent le débat pendant quelque temps.

La chambre s'ajourne à 6.00 heures.

M. Prendergast donne avis d'une motion pour la correspondance relative au renvoi d'office de T. Bertrand.

Séance du 21 février.

L'orateur prend le fauteuil à 3.20 heures p.m.

Plusieurs requêtes sont présentées par MM. Marion et Sifton, et autres affaires de routine

Diverses questions de privilège sont soulevées entre autres par MM. Prendergast et Wood. Suivent diverses interpellations et demandes.

Et la chambre se forme en comité général sur le bill concernant l'Agriculture et l'Immigration, (M Harrower au fauteuil). Le comité présente son rapport, amendant quelque peu le bill ; ce rapport est adopté.

Puis la chambre se forme en comité sur le bill concernant les institutions municipales, (M. Colcleugh au fauteuil).

M. A. F. MARTIN demande qu'avant de procéder sur ce bill on fasse imprimer les amendements qui n'ont été écrites qu'en marge de certaines copies. Après un débat assez vif la motion de M. Martin est perdue.

A six heures la chambre s'ajourne.

La séance du soir est consacrée au bill municipal

Un changement important a été adopté : Le vote au scrutin est rendu obligatoire dans tous les cas. Pour permettre aux conseils de faire préparer des bulletins, il s'écoulera deux semaines entre la présentation et l'élection. Quelques députés de circonscriptions éloignées des imprimeries s'élevèrent contre cette clause, mais elle est adoptée.

La chambre s'ajourne alors jusqu'à lundi à 7.30 heures p.m.

Lundi soir, 24 février

Vu le retard des trains il n'y eut pas quorum lundi soir. Lorsque le greffier fit l'appel neuf seulement répondirent, sept de l'opposition et deux du gouvernement. Lorsque le sergent-d'armes enleva la masse, MM. Greenway, McKenzie et Graham entrèrent sur le parquet de la chambre. Quelques minutes plus tard MM. Gillies, Morton et Mickle arrivèrent. L'on a remarqué qu'il y eut eu un membre de plus lorsque l'orateur leva la séance, il y aurait eu quorum et l'opposition était en majorité. Le spectacle aurait été intéressant.

Séance du 25 février.

L'orateur prend le fauteuil à 3 heures.

M. CAMPBELL (Souris), demande si le gouvernement a eu avec le N. P. & M. quelque communication expliquant les raisons pour lesquelles la compagnie n'a pas construit cinquante milles de l'embranchement de Souris

LE PROCUREUR-GÉNÉRAL donne des explications satisfaisantes.

M. WOOD en proposant la motion suivante semble pendant quelque temps avoir soulevé un débat devant durer toute l'après-midi :

Attendu que l'hon. procureur-général a déclaré dans son discours présentant le bill pour amender de nouveau 52 Vic., chap. 3, intitulé : un acte concernant le N. P. & M., que les restrictions du dit acte étaient si onéreuses qu'elles ont empêché la compagnie d'exécuter les dispositions du dit acte ; et attendu que ces restrictions supposées doivent avoir été occasionnées par la difficulté que la compagnie a rencontré à mettre ses débentures sur le marché ; résolu que cette chambre est d'opinion que le rapport des documents de la session à cette chambre ne prouvent pas suffisamment les restrictions alléguées, etc.

M. Wood supporte cette motion par un discours qui dure quelques instants. Il parle entre autres du second contrat que l'opinion publique fit substituer au premier et des $875,000 que ce changement fit gagner à la province.

M. MACKENZIE se plaint de ce que tous les discours de M. Wood portent sur le chemin de fer Northern Pacific et pour lui donner satisfaction il propose appuyé de M. Thompson l'amendement suivant :

Que tous les mots après le mot " que" dans la première ligne soient biffés et remplacés par les suivants :

Attendu que le député de Cypress a, à diverses reprises fait des résolutions demandant des rapports au sujet du Northern Pacific ; et attendu que ces rapports n'ont pas l'approbation entière de l'honorable député de Cypress ;

A ces causes, qu'il soit résolu que la chambre accorde à M. E. J. Wood, député de Cypress, une lettre d'introduction à M. J. M. Graham, du N P. & M. avec prière au dit J. M. Graham de permettre au dit E. J. Wood accès aux archives privées de la compagnie, y comprises les archives de la route projetée dans la circonscription de Cypress.

Cet amendement soulève une tempête

M. MARTIN (Morris) — Cet amendement est hors d'ordre et très regrettable. Il ne peut que protester contre le traitement discourtois que le gouvernement et ses supporteurs infligent à M. Wood, probablement parcequ'il est le plus jeune député de la chambre. M. Wood était parfaitement dans l'ordre en faisant sa motion.

M. ROBLIN—Proteste contre la conduite de M. MacKenzie, qui le surprend de la part d'un vieillard comme le député de Lakeside. Il approuve les remarques de M. Wood. Quand à lui il a toujours favorisé l'entrée du Northern Pacific dans la province, ce à quoi il s'est opposé c'est à la vente du chemin de la Vallée de la Rivière Rouge, selon les intentions du premier ministre avant le marché.

MM. Thompson, Gillies, hon. M. Martin, M. Roblin, hon. M. Greenway, M. Campbell (Winnipeg), continuent le débat.

L'amendement et la motion sont retirées.

LES ESTIMATIONS.

M. MARTIN (Morris), s'oppose au vote de $250 pour un greffier en loi. Sa proposition est perdue sur un vote de 11 contre 21.

L'ASSISTANT BIBLIOTHÉCAIRE.

Lorsque l'on arriva au salaire de cet officier, M. Gelley proposa en amendement de continuer la position comme ci-devant. Il dit que premier-ministre avait déclaré que les services d'un assistant bibliothécaire seraient encore plus nécessaires à l'avenir que dans le passé, et cependant l'on avait décidé de démettre M. Prendergast Cet officier remplit sa charge depuis six ans, avec intelligence et à la satisfaction générale, mais il est fran-

çais, et d'après la nouvelle politique du du gouvernement, les français n'ont plus leur raison d'être.

L'HON. M. GREENWAY nie emphatiquement que le gouvernement se laisse guider par des considérations de nationalité en ces circonstances. En autant qu'ils remplissent leurs devoirs, fussent-ils anglais, écossais, français, les employés sont tous traités de la même manière. Mais les services de l'assistant bibliothécaire ne sont plus requis, de là l'action du gouvernement. La résolution n'est pas acceptée, et le vote n'est pas demandé.

Lorsque l'on en vint à l'item de $20,000 pour l'immigration, M. Prendergast propose en amendement :

"Tout en approuvant la politique énergique d'immigration du gouvernement, cette chambre exprime l'espoir que les champs d'immigration les plus rapprochés qui peuvent être exploités à moins de frais, ne seront pas négligés comme dans le passé pour des pays étrangers, ce qui occasionne plus de dépenses.

M. Prendergart explique cet amendement, qui a surtout rapport à l'immigration de la province de Québec, où l'an dernier il n'a été dépensé que $450. Il ne demande pas d'encourager l'immigration de cette province parce qu'elle est française, mais parce qu'il est injuste de la laisser de côte pour aller faire de la propagande dans des pays plus éloignés. L'an dernier, un certain nombre de colons de la province de Québec sont venus s'établir ici, et il ne croit pas exagérer en disant que ces colons étaient les plus riches de tous ceux qui sont venus l'an dernier.

M ROBLIN seconde cette motion et fait un be éloge des colons canadiens-français, qu'il croit la classe de colons la plus désirable pour la province.

L'HON. M. GREENWAY défend sa politique et énumère le travail qui a été fait.

MM. GILLIES et MARTIN (Morris) supportent l'amendement, mais il est perdu par un vote de 11 contre 21.

Puis à la séance du soir le débat sur les estimations se poursuit jusqu'à ce que toutes les résolutions du comité des subsides eussent été adoptées.

Divers bills sont présentés et après quelques motions, etc., la chambre se forme en comité général sur le bill municipal qui est passé avec amendements jusqu'à la clause 155.

La chambre s'ajourne à 11.25 heures p.m.

Séance du 26 février.

L'orateur prend le fauteuil à 3 heures.

M. GRAHAM présente une requête *re* les écoles séparées; de M. Norquay une requête de Saint-Paul, concernant les limites; l'hon. M. McLean et M. Thomson (Emerson), *re* les écoles séparées.

Présentation d'un rapport du comité de l'agriculture par M. Thompson.

M. CAMPELL (Winnipeg) présente un bill concernant l'hôpital général de Winnipeg.

M. PRENDERGAST demande, appuyé de M. Gelley, un rapport donnant copies de toute correspondance entre le gouvernement et Théophane Bertrand, Ecuier, au sujet de la résignation ou de la démission de ce dernier de sa position de commis en chef du département du secrétaire-provincial et imprimeur de la reine.

Le moteur dit que des particuliers l'ont informé que M. Bertrand avait été traité avec une injustice manifeste, sans même observer à son égard les lois les plus élémentaires de la courtoisie que le plus humble sujet du royaume est en droit d'exiger. M. Bertrand a été démis sans l'ombre d'une raison, mais pour éviter certaines conséquences, le gouvernement lui a demandé d'offrir sa démission promettant de lui payer deux mois de salaire, et le secrétaire lui a écrit à cet effet des lettres sous son seing. M. Bertrand offrit sa démission, mais on ne l'a pas payé d'après la promesse qu'on lui avait faite. Cet acte despotique du gouvernement a nui à M. Bertrand pour trouver un autre emploi. Il a demandé les raisons de ce renvoi quasi mystérieux qui jette un reflet sur son caractère; l'on promit une réponse qui n'est jamais venue.

L'HON. M. McLEAN admet que le gouvernement a convenu de payer les deux mois de salaire tel que mentionné, et il ajoute qu'il a encore l'intention de le payer, mais qu'il n'y avait pas d appropriation, question que l'on avait négligée alors.

M. PRENDERGAST lui réplique qu'il avait fait une promesse qu'il savait ne pouvoir tenir en s'engageant à payer un certain montant à une certaine date (le 2 janvier). Il cite des extraits de la lettre et ajoute que M. Bertrand est venu de Montréal pour remplir cette position; qu'il avait servi le gouvernement avec fidélité pendant trois ou quatre ans; le moins que l'on put faire était de s'en tenir à la parole donnée.

M. ROBLIN demande si la personne qui a remplacée M. Bertrand a été payée.

HON. M. McLEAN—Oui; nous avions une appropriation pour cela.

La motion est adoptée.

Differents bills subissent certaines phases; entre autres un bill de M. Graham, amendement à l'acte médical, en seconde lecture. Cette loi a spécialement pour objet d'établir un tarif uniforme. Le moteur cite plusieurs cas où des médecins avaient chargé des taux exhorbitants. Plusieurs députés prennent la parole pour ou contre le principe du bill.

Le bill passe en seconde lecture.

A la séance du soir la chambre siège en comité général sur l'acte municipal.

La chambre s'ajourne à 11,30.

Le Manitoba.

Mercredi, 5 Mars 1890.

LA QUESTION DES ECOLES

Hier soir, commençait le débat sur la question des écoles dans notre législature.

L'hon. M. Martin prend la parole et parle pendant trois heures et quarante-cinq minutes. Si l'on jugeait de la valeur d'un discours par sa longueur, nous dirions que ça été un effort oratoire peu ordinaire, mais les discours pas plus que les hommes ne se mesurent à la brasse. Au point de vue constitutionnel, nous pouvons dire qu'il a été excessivement faible; même les claqueurs spécialement invités pour la circonstance ne trouvaient place à aucune manifestation. Son interprétation de l'Acte de Manitoba et de celui de l'Amérique Britannique du Nord a généralement été fantaisiste et parfois ridicule. Nous pouvons dire de l'hon. M. Martin ce que disait de lui M. Greenway, au lendemain du jour ou le bouillant procureur-général prenait sur lui de formuler dans un discours prononcé au Portage-la-Prairie, lors de la visite de Dalton McCarthy, et devant cet agitateur, de formuler, disons-nous, la politique que le gouvernement entendait suivre sur cette question des écoles: *he made an ass of himself.*

Du reste, c'est un fait avéré que M. Martin n'est pas chez lui sur le terrain de la forte discussion.

Autre chose quand il s'agit d'assertions hasardées, d'insultes et de démagogie. Quand il s'agit de faire appel aux passions et aux préjugés, nous sommes forcés d'avouer que cet homme n'a pas son égal dans Manitoba.

Tous ceux qui ne pensent point comme lui ne comptent pas. Nous l'avons vu hier soir rejeter les autorités les plus compétentes en matière d'éducation telles que Sa Grandeur Mgr Taché, Sa Seigneurie l'Evêque de Rupert et le Rév. Dr King, mais pour le besoin de son argumentation, par exemple, il ne craint pas d'amener comme autorité un Dubord ! Et il prétend prouver par le témoignage de ce notoire chicanier que la population catholique est divisée sur cette question des écoles, et qu'environ 50 pour cent des catholiques sont en faveur de la politique du gouvernement. On ne peut faire d'assertion plus fausse.

Quant aux insultes que le procureur-général nous a adressées à nous comme français et catholiques, nous n'en parlerons pas aujourd'hui, ne voulant pas anticiper; nos amis auront sans doute un mot de réponse pour cet homme qui, s'il ne possède pas le sentiment religieux, devrait au moins avoir assez de délicatesse pour le respecter chez les autres.

NOUS NE COMPTONS POINT SUR VOUS

Le petit entrefilet suivant a paru dans le *Winnipeg Tribune* de samedi dernier :—

Les députés français attendent en toute confiance le désaveu de l'acte des écoles. Ils parlent de ce sujet d'une manière assez positive pour indiquer qu'ils ont reçu des informations en hauts lieux.

Le complaisant organe du gouvernement peut s'étonner de la parfaite sécurité dont font preuve nos députés, car il est notoire que le confrère ne voit dans toute cette question des écoles que le procureur-général Martin et qu'il ne jure que par lui. Et, M. Martin parait bien sûr de son fait, comme on le sait. Cependant, si fort qu'il soit de la justice de sa cause, il n'a pas moins songé à placer dans les estimations de cette année une somme assez ronde qui sera affectée à défrayer les dépenses de la litigation que soulevera certainement la passation de son bill, si toutefois il n'est pas immédiatement désavoué.

Nous n'avons aucune justice à attendre de ce gouvernement, par conséquent, nous aurions tort de compter le moindrement sur lui. Nous regardons plus haut, là où le fanatisme le plus enragé ne saurait avoir cour.

UNE RECTIFICATION

Dans notre dernier numéro, en rapportant très brièvement le discours prononcé en chambre par M. Prendergast sur la question de l'usage officiel de la langue française, il s'est glissé une omission qui change complétement le sens d'un argument très fort employé par l'hon. député de Woodlands.

M. Prendergast a dit: "La prétention que ce pays est entré dans "le domaine de l'Angleterre à l'époque où Charles II a accordé "une charte à la Cie de la Baie "d'Hudson est absurde." Il a ensuite ajouté les lignes suivantes qui ont été passées et qui changent entièrement le sens de son affirmation: "Ce que je dis ici, n'est pas "simplement mon opinion, mais "bien celle exprimée par le conseil "privé d'Angleterre dans le jugement de la dispute des frontières "entre Ontario et Manitoba."

Donc, le conseil privé en Angleterre est d'opinion, comme M. Prendergast et nous tous que ce pays n'appartenait pas à l'Angleterre, même après l'octroi de la charte de Charles II. Au contraire, Manitoba et le Nord-Ouest étaient possessions françaises et ont été cédés à l'Angleterre par le traité de Paris

NOTES D'OTTAWA

[Spécial au *Manitoba.*]

1 mars 1890.

La semaine s'est passée bien tranquillement, les députés semblaient vouloir se reposer des travaux de la semaine précédente. Le principal débat de la semaine a été sur l'acte des franchises que l'opposition attaque à chaque session depuis 1885 On voudrait se servir des listes locales pour les élections fédérales; mais lorsque l'on songe au nombre des pauvres électeurs déqualifiés sous les lois locales, il est étonnant que des personnes intelligentes consentent à demander un changement qui n'est pas désirable.

On dit que M. Barron doit soulever la question des écoles séparées au Nord-Ouest. Nous n'en finirons donc jamais avec ces questions de race et de religion. Le fanatisme est chauffe à blanc et tous nos ennemis lèvent la tête. Vous avez vos misères avec le gouvernement Greenway-Martin et nous avons les nôtres avec les McCarthy, les Charlton, les Barron et *tutti quanti.*

∴

Il n'y a encore rien de décidé au sujet des chemins de fer. Le gouvernement n'a pas encore eu le temps de s'occuper de cette question et ne pourra pas le faire avant une dizaine de jours. M. Hugh Sutherland, président de la compagnie du chemin de la Baie d'Hudson, et M. James O'Connor, vice-président de la compagnie du *Manitoba & South Eastern*, sont ici surveillant les intérêts de leurs compagnies respectives.

∴

L'hon. M. LaRivière est parti hier pour aller à Montréal, assister à la cérémonie de l'élévation au diaconat de son fils M. l'abbé Alphonse LaRivière. Cette cérémonie a lieu aujourd'hui, à la cathédrale de Montréal, et sera présidée par Mgr l'Archevêque Fabre.

∴

Les subsides accordés par le parlement fédéral aux différentes provinces du Canada, depuis la Confédération jusqu'au 30 juin 1889, ont été comme suit: Ontario a reçu $3,061,902; Québec, $2,428.344; Nouveau-Brunswick, $887,731; Nouvelle-Ecosse, $26,138; Colombie Anglaise, $750.000.

Les chemins de fer construits par le Dominion ont coûté dans la province de Québec, $5.520,323; Nouveau-Brunswick, $3,371,854; Nouvelle-Ecosse, $7,821.

∴

Le ministre des finances ne prononcera pas son discours sur le budget avant la fin de la semaine prochaine.

∴

Toute la presse conservatrice rend hommage à M. Holton, député de Châteauguay, qui s'est montré l'un des plus ardents défenseurs de la langue française dans le débat sur le bill McCarthy.

Dans un discours plein de modération, il a su rendre justice à nos compatriotes, aussi mal connus que mal appréciés par une presse fanatique.

Loin d'être intolérant ou mesquin, comme le peignent ses détracteurs, le Canadien français, a proclamé M. Holton, est doué de l'esprit le plus conciliant; il ne demande qu'une chose, le respect de ses droits, de ses sentiments, de ses opinions, respect qu'il est toujours prêt à professer pour les autres dans la même mesure.

∴

On constate, d'après le rapport du département des chemins de fer et canaux que 12,162 milles de chemins de fer ont été construits l'année dernière. Le capital payé des compagnies s'élève à $727,180.488. Les recettes brutes de tous les chemins de fer seront élevées à $642,159,152, et les dépenses à $630,652,546, ce qui porte les recettes nettes à $11,507,106, c'est-à-dire à environ $1\frac{1}{2}$ pour cent du capital payé. 11,416,761 voyageurs et 17,172.759 tonnes de marchandises ont été transportés. Le gouvernement fédéral a dépensé environ $5 000.000 pour la construction de chemins de fer et canaux.

∴

Depuis les élections générales du Dominion en 1887, il y a eu quarante-sept élections partielles. Sur ce nombre, douze ont été rendues nécessaires par la mort des députés; dix-neuf par l'annulation des mandats des députés siégeants; six par démission; six par nominations à des charges dans le service civil; deux par la promotion des députés siégeants au poste de lieutenant-gouverneur.

∴

Toute la députation des territoires du Nord-Ouest est favorable à la proposition de M. Davin qui demande au gouvernement de faire voter un crédit de $25,000 pour l'inauguration d'un mouvement énergique en faveur de l'immigration au Nord-Ouest, c'est surtout vers les états limitrophes de l'ouest, et parmi les cultivateurs du Dakota que devront se diriger les efforts du gouvernement canadien.

∴

En réponse à une motion présentée le 23 janvier par M. McCarthy, le gouvernement vient de publier un état indiquant le coût de l'impression des ordonnances et autres documents officiels en français dans les territoires du Nord-Ouest, depuis 1877.

Ces impressions ont coûté jusqu'aujourd'hui $5.366, qui se divisent comme suit: 1877, $31; 1878, $266; 1879, $260; 1880, $77; 1881, $440; 1883, $445; 1884, $538; 1885 $800; 1886, $616; 1887, $1,106; 1888, $328; 1889, $455.

Ces documents français sont tirés à 200 exemplaires. Deux fois ils ont été tirés à 500, et tous sont régulièrement distribués.

Et c'est pour économiser cette misérable somme que l'on vient d'autoriser la législature du Nord Ouest à faire main basse sur les droits acquis de l'élément français.!

∴

M. Charlton, il y a quelques jours, a soulevé un long débat à propos de l'émigration des Canadiens aux Etats-Unis. En fin de compte, son principal but était de blâmer la politique du gouvernement sur cette question de l'émigration. Nombre d'orateurs ont pris la parole.

Voici le discours qui a été prononcé par l'hon. député de Provencher :

M. LaRivière: Je crois que quelques-uns des discours faits ce soir en chambre, sont une bien pauvre réclame en faveur du pays, surtout, lorsque l'on dit qu'il existe un exode aussi considérable. Il est vrai que des Canadiens ont émigré aux Etats-Unis, mais il est vrai aussi qu'un grand nombre sont revenus au pays. Depuis l'inauguration de la politique nationale, depuis que nous avons établi de grandes industries manufacturières, un bon nombre de Canadiens qui avaient traversé la frontière pour apprendre ces différentes branches d'industries, sont revenus travailler dans nos fabriques. Nous formons maintenant des hommes qui n'ont pas besoin d'aller à l'étranger pour trouver de l'ouvrage, ou apprendre le commerce. Ils trouvent maintenant dans le pays l'emploi qu'ils étaient obligés d'aller chercher ailleurs, autrefois. Je dis que, loin de nuire aux intérêts du pays, la politique nationale a fait cesser cette émigration que nous avions à déplorer par le passé. Pour ce qui est de ma propre province du Manitoba, j'étonnerai peut-être quelques membres de cette chambre, en disant qu'environ une moitié de la population de mon comté, Provencher, est composée de Canadiens qui, après avoir demeuré aux Etats-Unis, sont revenus en Canada jouir de la liberté de notre pays, et s'établir sur le sol fertile de la vallée de la Rivière-Rouge Ce sont des hommes qui avaient quitté la province de Québec autrefois et étaient allés aux Etats-Unis, essayer d'améliorer leur condition: mais lorsqu'ils apprirent que le Manitoba était un pays aussi fertile, et que cette partie du Canada pouvait leur offrir ce qu'ils cherchaient, ils sont revenus par deux et trois cents à la fois. Je puis dire que plusieurs paroisses de mon comté sont formées, en grande partie, par des gens qui ont déjà demeuré aux Etats-Unis; et, par conséquent, si nous avons à déplorer l'absence de quelques-uns de nos compatriotes, nous avons, du moins, la satisfaction de savoir qu'ils reviennent au pays aujourd'hui. Que l'on considère le courant d'émigration qui existait il y a trois ou quatre ans du Manitoba vers le Dakota et la partie nord du Minnesota. Qu'avons-nous vu l'an dernier, et que voyons-nous cette année? Nous avons vu que ceux qui ont émigré, pensant améliorer leur condition, sont revenus, ou désirent revenir et reviendront au Manitoba tôt ou tard. Evidemment, nous ne pouvons placer les gens comme nous le voulons; nous ne pouvons leur dire: Vous irez là, ou, vous resterez ici. Les gens iront où ils voudront, et s'ils s'aperçoivent qu'ils ont commis une erreur, ils la corrigeront; et ils ont constaté qu'ils s'étaient trompés en émigrant et, maintenant, ils reviennent.

Pour ce qui est de la politique d'immigration du gouvernement, elle est susceptible d'amélioration. On a cru un jour qu'en faisant connaître le pays en dehors, nous attirerions des immigrants. J'admets moi-même que lorsque le gouvernement adopta cette politique, elle était peut-être un peu prématurée car la province n'était pas en état de recevoir une immigration considérable. Nous n'avions pas alors toutes les facilités de chemin de fer que l'on pouvait désirer; mais maintenant la province est prête pour l'immigration. Nous avons des chemins de fer dans presque toutes les directions, et les colons viennent de tous les points de la ligne du Pacifique. Nous sommes prêts aujourd'hui à recevoir une forte immigration, et j'espère que le gouvernement jugera à propos d'offrir de plus grands avantages aux immigrants et augmentera les crédits affectés à cette fin.

∴

Dans les provinces maritimes toutes les villes se sont entendues pour demander au gouvernement fédéral de subventionner le chemin de fer de Témiscouata jusqu'à Moncton.

Ces villes sont celles d'Halifax, de St. Jean, Moncton et quelques autres. Elles ont même résolu d'envoyer une délégation à Ottawa pour appuyer leur requête.

On comprend de part et d'autre que si le chemin subventionné est continué jusqu'à Moncton, le Grand Tronc se trouvera à avoir la ligne la plus courte entre Montréal et les ports de l'Atlantique et qu'il sera indépendant de Portland, dans le Maine, comme port d'hiver.

∴

Le gouvernement du Canada avait accepté la proposition des colonies australiennes de tenir une convention des parties intéressées pour discuter le projet d'un traité de commerce entre notre pays et les colonies anglaises.

Mais comme les colonies australiennes sont maintenant en conférence au sujet de la question de la fédération des colonies anglaises, il est possible que la question relative au Canada soit remise.

Néanmoins, il peut se faire que cette question soit prise en considération par la conférence qui siège actuellement à Melbourne et qu'elle fixe une date pour la réunion des délégués canadiens et australiens.

LES JESUITES VENGES

LE RÉV. PÈRE JONES, S.J., RÉPOND, DANS LE "STAR," A L'ASSOCIATION DES MINISTRES PROTESTANTS

Le Rév. Père Jones, du collège des Jésuites de Montréal, publie, dans le *Star*, une longue et très intéressante lettre, en réponse aux attaques du professeur Scrimger et de l'Association des ministres protestants, attaques aussi publiées dans le *Star*.

Tout le différend vient de ce que le professeur, peu versé dans la langue de Cicéron, prétend que le 5ème chapitre de la 6ème partie des Constitutions de Saint-Ignace de Loyala obligent les Jésuites à commettre le péché pour obéir à leur supérieur.

Le savant professeur traduit *obligatio ad peccatum* par "obligation de péché," tout comme si c'était *obligatio ad peccandum*. Le Rév. Père Jones lui donne un petit cours de latin afin de lui apprendre que la proposition latine *ad* est fréquemment employée par les classiques pour *usque ad* et que *obligatio ad peccatum* signifie "obligation sous peine de péché" et non "obligation de commettre le péché." Voici comment le professeur Scrimger a traduit dans le *Star* cette partie des constitutions des Jésuites :

"Il nous semble donc bon que, à part le vœu exprès de soumission au Souverain Pontife fait par la Société et les trois vœux essentiels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, qu'aucune constitution, déclaration ou règlement de vie ne comporte *obligation de commettre le péché* mortel ou véniel; à moins que notre supérieur ne commande au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ou en vertu de la sainte obéissance, ce qu'il peut faire quand il juge que cela est très utile dans l'intérêt public, ou pour des intérêts privés."

Le révérend Père Jones s'étonne qu'on puisse dénaturer de la sorte le sens d'un texte. Voici, dit-il, la traduction de ce texte :

"Il nous semble donc bon que, à part le vœu exprès de soumission de la société au Souverain Pontife et les trois autres vœux essentiels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, qu'aucune constitution, déclaration ou règlement de vie ne comportent d'*obligation sous peine de péché*, mortel ou véniel, à moins que le supérieur ne commande au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ou en vertu de la sainte obéissance, etc."

Le révérend père Jones déplore l'ignorance qui répand de pareilles calomnies et se demande s'ils sont bien vraiment des justes les hommes qui, d'une main, arrachent, au coin d'une rue, un placard peu décent, et de l'autre main, répandent le "Confessionnal" de Chiniquy, ou "La Morale des Jésuites," de Paul Bert. Il recommande aux ministres protestants d'employer leur zèle à la réforme de leur *Credo* (ils en auront assez à faire), et fait observer comme il sied peu à des apôtres d'un évangile de charité et de paix de consacrer leur temps à écrire de la sorte dans les journaux pour provoquer des querelles de religion.

—De la *Minerve.*

NAISSANCES

BÉLIVEAU—En cette ville, le 3 courant, Madame Edmond Béliveau, un garçon.

FILLION—A Saint-Eustache, le 17 février, Madame Médéric Fillion, une fille.

DECES

NORMANDEAU.—A LaBroquerie, le 25 février dernier, Joseph-Wilfrid, enfant de M Philéas Normandeau.

Correspondance

DUBORD & CIE .

Au Directeur du journal *Le Manitoba*,
Monsieur,

Le journal *Winnipeg Tribune* nous est arrivé ces jours derniers avec un rapport fantaisiste d'une certaine assemblée que l'on dit avoir été tenue par des Français de la municipalité de Posen dans le but d'approuver la politique du gouvernement sur la question des écoles.

Vous connaissez déjà l'histoire. Tout a été fait par J. E. Dubord, le notoire vieillard qui a une si petite réputation dans vos parages. Il fait de son mieux ici pour ne point démentir son passé. Il s'est formé une petite compagnie recrutée, vous pouvez le croire, parmi les plus *intelligents* de nos compatriotes, et, en avant, il faut du charivari.

L'on a commencé à s'attaquer au Rév. Frère J. M. J. Mulvihill sur le compte duquel maître Dubord a débité mille mensonges effrontés. Heureusement que tout le monde connait les éminents services qui nous ont été rendus par celui que l'on attaque aujourd'hui.

J E. Dubord est venu ici pour hiverner. Peu accoutumé à notre vie de pêche, il aime mieux faire la sale besogne d'un gouvernement qui en veut à notre religion et à notre nationalité. On dit qu'un homme qui a faim peut même manger son père, c'est vous dire, M le Directeur, que la faim est le principal mobile de la conduite ignominieuse de cette vieille ruine.

Votre dévoué,

UN MÉTIS.

Saint-Laurent, 1er mars 1890.

LES PRODUITS DE LA BEURRERIE DE SAINT-PIERRE A GLASGOW. ECOSSE

Deux échantillons de beurre provenant de la beurrerie de M. Barré à Saint-Pierre, furent expédiés à Glasgow, Ecosse, en octobre dernier. Ce beurre fut soigneusement examiné par des connaisseurs attachés à une des maisons d'importations les plus considérables de cette ville. Il fut constaté que ce beurre était de qualité tout à fait supérieure, égale même, aux meilleures marques du Danemark et de l'Irlande qui sont aujourd'hui les beurres les plus recherchés sur le marché anglais. Il fut même constaté, que le beurre de M. Barré avait une consistence plus ferme que le beurre danois, et lui était supérieure en ce qui concerne la conservation. La maison ci-haut mentionnée manifeste le désir d'acheter de tels produits en quantités illimitées.

Après avoir ouvert le marché de la Colombie aux beurres du Manitoba, M. Barré se propose d'expédier en Angleterre aussitôt que le besoin d'un second marché se fera sentir. Ces faits sont d'importance majeure pour ceux qui s'occupent d'industrie laitière.

M. Barré construit une nouvelle beurrerie à Otterburne. Environ 150 tonnes de glace ont été emmagasinées dans les deux beurreries, celle d'Otterburne et de Saint-Pierre. La machinerie pour la beurrerie d'Otterburne arrivera dans le courant du mois.

Choses et Autres

—Un évènement tragique est arrivé la semaine dernière à la rivière Bayonne, dans le comté de Berthier.

Un nommé Ernest Falardeau, cultivateur, s'est noyé dans un puits en voulant puiser de l'eau.

Ce pénible accident est arrivé dans des circonstances qui rendent l'affaire encore plus navrante.

Ernest Falardeau, qui était âgé de 34 ans, s'était marié pendant les Jours Gras à une demoiselle Lavallee, du même endroit.

Mardi matin, la jeune femme se rendit à la grange pour traire ses vaches et passa près du puits dans lequel venait de tomber son mari, mais rien d'anormal n'eveilla son attention. En arrivant à la grange, elle l'appela, mais personne ne répondait. Trouvant ce silence étrange, vu qu'il venait de la quitter depuis à peine dix minutes, elle prevint son beau-père. Celui-ci voulut la calmer, en lui disant que son fils venait de sortir pour aller chercher de l'eau.

La pauvre femme eut comme un pressentiment et s'élança en appelant à grands cris vers le puits qui était à quelques perches de la maison. La terrible pensée qu'elle avait n'était que trop réalisée. Son mari était tombé dans le puits la tête la première et elle ne lui voyait que l'extrémité des pieds. Il était dans une immobilité complète. L'alarme fut donnée, et le beau-père, aidé de quelques voisins, arracha le malheureux de l'étroit dédale où il était enseveli. Ce n'était plus qu'un cadavre.

On suppose que Falardeau glissa en plongeant son sceau et ne put se tourner la tête en haut. Ce qui l'aurait sauvé, car il n'y avait que quelques pieds d'eau.

—Le Rév. M. Tremblay, curé des Eboulements, est décédé. Il était âgé de 47 ans, et depuis sept ans, il était principal du collège Sainte-Anne, et curé de Saint-Fidèle depuis quatorze ans.

—D'un confrère de la province de Québec :

La guerre faite par le gouvernement Greenway à la langue française au Manitoba, ne parait pas effrayer nos compatriotes de la province de Québec qui ont l'intention de s'établir sur les bords de la Rivière Rouge.

La compagnie du Pacifique vient de terminer ses arrangements pour l'émigation de cet été. Le 18 mars prochain partira de Montréal, le premier convoi de familles en destination de la province des Prairies.

Il se composera d'environ trois cents personnes venues des différentes parties de la province

—Le *Witness* de Montréal publie ce qui suit : "Le Pacifique Canadien est à prendre des arrangements pour une ligne de 4 steamers pour faire le tour du monde aussi directement que les termes le permettront. Ces steamers partiront de Montréal et New-York, à l'automne, de manière à faire le voyage en évitant ainsi les chaleurs de l'été dans l'Inde et le canal de Suez

La route sera par Londres, Gibraltar, Malte, Suez, Penang, Colombo, Calcutta, Hong Kong, Yokohama et Vancouver. Les passagers seront à bord du même steamer durant tout le voyage."

—Par décision de S. E. le cardinal Taschereau, M. l'abbé Pouliot est transféré de Ste-Perpétue à St-Agapit ; M. l'abbé C. Leclerc, du vicariat de Fraserville à la cure de St-Aubert ; M. l'abbé M. Bernard est nommé vicaire à St-Paschal ; M. l'abbé S. Richard à la Pointe-aux-Trembles ; M. l'abbé Garon à St-Basile ; M. l'abbé Picher à St-Romuald.

—Un vol audacieux a été commis mercredi soir vers dix heures à l'église Saint-Roch de Québec. Trois individus ont enfoncé la porte du côté nord de l'église et ont fait main basse sur ce qu'ils ont pu pincer à l'intérieur. Ils ont brisé trois troncs destinés aux aumônes et en ont enlevé le contenu. On ignore le montant qui a été volé parce que l'on ne savait pas combien il y avait dans les troncs.

—M. l'abbé Bachand, curé de Knowlton, a été révoqué par Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe. Son successeur est M. l'abbé Messier.

—Mgr Blais sera probablement sacré évèque pendant ce mois dans la cathédrale de Rimouski.

—On annonce la mort de M. B. Pouliot, ancien député de l'Islet.

—Le collège des Jésuites à Montréal doit être considérablement agrandi dans le cours de l'été. On doit l'élever de deux étages et faire une belle façade du côté de la rue Dorchester.

—Il y a à Rome, au couvent de Saint-Phillippe de Néri, une religieuse âgée de 82 ans, à laquelle le père Barnada Ceudi, de l'ordre des Minimes, a dit, il y a quarante ans, à son lit de mort qu'elle verrait une preuve de la colère de Dieu en l'annee 1890, elle ajoute que l'influenza n'est qu'un commencement.

—M. de Turenne d'Aynac est nommé consul général de France à Québec, en remplacement de M. Dubail, transféré au consulat général à Amsterdam. M. de Turenne d'Aynac etait precédemment consul à Dublin.

—Le télégraphe nous apprend que c'est le baron Von Berlehson, ministre du commerce en Allemagne, qui présidera la conférence du travail. La discussion se fera en français.

Après tout la langue française est une langue qui pénétre quelque fois dans les centres civilisés.

—Nos échanges de Québec nous apportent la nouvelle suivante :

On croit savoir que la rumeur de l'élévation de Mgr Fabre au cardinalat a été répandue par une lettre écrite par MM. du séminaire canadien à Rome à un prêtre du diocèse. On y disait qu'une certaine pression était faite sur Sa Sainteté pour obtenir la fondation d'une université catholique à Montréal sur une base toute nouvelle dans le cas où l'union de Laval et Victoria ne réussirait pas. Le général des Jésuites serait fortement en faveur de cette université et les RR. PP. Jésuites seraient chargés de faire l'inauguration. A cette occasion Mgr Fabre serait fait cardinal.

Ces faits ne sont connus dans les cercles religieux que comme rumeurs seulement.

—On pourra juger de la valeur des pêcheries de l'Alaska par les soumissions qui ont été adressées à la Trésorerie de Washington pour le le droit exclusif de tuer le loup-marin sur les iles de Saint-Paul et de Saint-George. La compagnie américaine de pêche et de commerce de San Francisco a offert de payer $305,000 par année, plus $4.12 pour chaque peau et 25 cts pour chaque gallon d'huile de loup-marin. Une autre compagnie offre $875,000 et une troisième est prête à donner 10 pour cent de plus que le plus haut enchérisseur.

—A Papineauville, Québec, jeudi, le 20 février, est décédé M. Zephirin Provencher, autrefois maître pâtissier et confiseur de Montréal.

Feu M. Provencher était le neveu de Sa Grandeur Mgr Provencher, premier évêque de Saint-Boniface, Man.

—On vient de publier des statistiques indiquant les dépenses militaires des grandes puissances pendant les trois dernières années. La France a dépensé 5,-082,000,000 marcs, la Russie, 3,251,000.000 marcs, l'Angleterre, 2,175,000,000 marcs, l'Allemagne, 2,430,000,000 marcs, l'Autriche-Hongrie, 1,352,000,000 marcs et l'Italie, 1,254,000,000 marcs.

PERSONNEL

M. John Bédard, de cette ville, est allé à Saint-Louis, Mo., pour affaires.

M. le Dr A. F. D'Eschambault est arrivé samedi dans notre ville où il vient pour s'établir. Nous souhaitons à M. le Docteur D'Eschambault une cordiale bienvenue. Madame D'Eschambault et ses trois enfants viendront dans quelques semaines.

M. l'abbé J. E. Martin, curé à l'Eglise Sainte-Clothide de Minneapolis, Minn., et M. l'abbé C. M. Turcotte, curé de Leroy, Dak, étaient en cette ville hier. Nous avons eu l'honneur de recevoir leur visite à nos bureaux.

Melle Malvina Prince, fille de M. P. H. Prince, de Lorette, est entrée au noviciat des RR. SS. de la Charité de cette ville, lundi.

M. et Mme O. Bordeleau, ainsi que M. et Mme Bruneau, de Saint-Jean-Baptiste, sont en cette ville.

M. l'abbé Turcotte, de Saint-Alphonse, Man., est à l'archevêché.

M. J. B. Desautels, barbier-coiffeur, de Winnipeg, est parti dimanche pour la province de Quebec. Il sera de retour dans quelque temps.

UNION METISSE SAINT-JOSPEH DE MANITOBA

Assemblée annuelle des membres de l'Union Metisse Saint-Joseph pour l'élection des officiers pour l'année courante, tenue à la maison d'ecole de Saint-Norbert No. 1, le 1er mars 1890. Les officiers pour l'année courante sont :

Président, M. Roger Marion, M P.P.

1er vice-président, M. Martin Jérôme, M.P.P.

2nd vice-président, M. Charles Genthon.

Secrétaire, M. Charles Sauvé, réélu.

Trésorier, M. Joseph Riel, réélu.

Sous-secrétaire, M. Simon St. Germain.

Les membres du comité de régie sont :

M. Antoine Vermette,
M Joseph St. Germain, fils,
M. François Marion,
M. Prospère Nault,
M. Alfred Naud,
M. Norbert DesLauriers.

Par ordre,

CHARLES SAUVÉ,
Secrétaire.

Saint-Vital, 5 mars 1890.

Chronique Locale.

—Séance régulière du conseil de ville lundi soir.

—Le club Dramatique de Saint-Boniface doit donner une nouvelle séance dans quelques temps.

—Un certain nombre de familles mennonites laisseront sous peu la partie sud de la province pour aller s'établir dans le district de Calgary.

—Avez-vous besoin de blé de semence, avoine, orge, etc., vous pouvez vous en procurer chez M. Adolphe Turner, le marchand de grain bien connu de cette ville. 3i

—Samedi soir. Madame J. Dubuc remettait aux Sœurs de l'Hôpital Saint-Boniface plusieurs paires de magnifiques pantoufles pour les malades, résultat des souscriptions de Mesdames Bawif, Arthur Levêque, Bernier, Alfred Lévêque, F. Mondor et Prendergast. Les Sœurs prient ces Dames charitables d'agréer leurs sincères reconnaissances.

—MM. Anderson & Lemieux, 245 rue Principale, Winnipeg, viennent de recevoir de Québec un des plus beaux assortiment de poissons qu'il soit possible de voir : Anguille, truite, hareng, morue verte, morue sèche, morue déso-sée, maquereau, flottant fumé, morue fumée, hareng fumé. En poissons frais ils ont de la morue fraiche, du petit poisson des chenaux, du flottant, du poisson blanc. En conserve, ils ont tous les poissonsque l'on puisse désirer.

Echos du Nord-Ouest.

Régina

3 mars.—Son honneur le lieutenant-gouverneur en conseil, conformément aux dispositions de "L'Ordonnance des Ecoles," a réélu les membres actuels du Bureau d'Education pour un terme de deux ans à partir du 19 novembre, 1889, savoir :

Le Très-Révérend Evêque de Saskatchewan et de Calgary, de Calgary ;

Honorable Juge Wetmore, de Moosomin ;

John Secord, de Régina, C. R., membre de l'assemblée législative ;

Révérend John McLean, de Moose Jaw ;

Révérend Samuel J. Taylor, de Moose Jaw ;

Honorable Juge Rouleau, de Calgary ;

Révérend Père Leduc, de Calgary ;

Amédée E. Forget, de Régina, assistant-commissaire des Sauvages.

ANIMAL ÉGARÉ.

Une taure de deux ans et demi, brune et blanche, s'est réfugiée chez M. Auguste Harisson, à Sainte-Anne, Man. L'animal est aussi etampé sur la fesse gauche.

Le propriétaire peut la réclamer chez M. Harisson en payant les frais. 3i 5 3 90



CONTRATS DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées faites séparément et adressées au maître-général des postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi de vendredi, le 14 mars prochain, pour le transport des malles de Sa Majesté, aller et retour, entre Saint-Malo (lot No. 84, township 4, rang 4 est) et Winnipeg.

Le transport devra se faire dans une voiture convenable tirée par un ou deux chevaux.

La distance calculée est de 45 milles. Le trajet devra se faire par Jolys, Otterburne, Niverville et les bureaux de poste projetés à l'Ile des Chênes (lot No. 1, township 8, rang 4 est) et à la Grande Pointe (lot No. 10, township 9, rang 4 est). L'on devra faire au moins cinq milles à l'heure. Les voyages pourront commencer à Saint-Malo ou à Winnipeg.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quant aux conditions du contrat offert peuvent être vus et des formules de soumission obtenues aux bureaux de poste de Jolys, Otterburne, Niverville et Winnipeg et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des bureaux de poste.

Bureau de l'inspecteur, Winnipeg, 7 février 1890. 3i 19 2 90

AVIS.

Avis est par les présentes donné, qu'il sera fait à la législature de Manitoba, durant sa présente session, demande d'un acte pour confirmer l'incorporation de la compagnie de chemin de fer *Winnipeg Transfer Railway Co.*, (*Limited*) pour etendre ses pouvoirs et pourvoir à la construction d'une ligne de chemin de fer partant de son terminus actuel, sur la rue May, dans la cité de Winnipeg, jusqu'à l'extrême limite nord de la dite cité.

HENRY J. DEXTER,
Solliciteur des requérants.

Winnipeg, 6 février 1890

AGRICULTURE

LES BREBIS EN HIVER

Quels soins faut-il donner aux brebis qui doivent mettre bas ? Cette question, suivant moi, est pleine d'àpropos, car avec mars, avril, mai va venir la récolte des agneaux qui fera la joie ou le désespoir du cultivateur, suivant que cette récolte sera bonne ou mauvaise.

Je disais au commencement de l'hiver qu'il ne faut pas tenir les brebis dans une bergerie trop petite et chaude. Le mouton a une toison qui lui permet d'endurer facilement un froid très vif; la pluie et la neige fondante qui s'imbibent dans sa toison sont bien plus dangereuses qu'un très grand froid.

Les brebis qui doivent agneler devront donc être logées dans une bergerie convenable; elles devront prendre de l'exercise autant que possible, dans ce but, on devra les soigner dehors au ratelier, chaque fois que le temps est beau. Le trèfle est une excellente nourriture pour la brebis de même que le *pesas* dans lequel on a laissé une certaine quantité de pois. On doit tenir les brebis durant tout l'hiver en bon état de chair seulement, sans leur donner de l'embonpoint, ce qui serait fatal à l'époque où elles doivent mettre bas. Une semaine ou deux avant cette époque les brebis ont besoin d'une nourriture plus riche, il faut alors ajouter à leur nourriture ordinaire des plantes, racines, carottes, navets, etc., de l'avoine et du son de blé. Lorsqu'elles sont agnelées on augmente encore la quantité d'avoine, de plantes, racines et de son. Les pois moulus sont une nourriture trop riche pour les brebis qui nourrissent; souvent cette nourriture occasionne au au pis de ces dernières, des plaies qui sont une cause d'ennui pour le cultivateur.

Lorsque les agneaux ont l'âge de trois ou quatre semaines environ, il faut leur donner de la nourriture séparément des mères Cela est assez facile à faire en barrant un coin de la bergerie avec des planches étroites et laissant entre ces planches des espaces assez grands pour permettre aux agneaux de passer, mais trop étroits pour les brebis. Dans ce compartiment, il y a un auge dans lequel on tient constamment à la portée des agneaux, de l'avoine et du son de blé.

Il n'y a peut-être pas d'animaux domestiques plus faciles à traiter durant l'hiver que les brebis jusqu'à l'époque où elles doivent mettre bas. Encore à cette époque, le cultivateur intéressé réussit toujours sans trop de peine, à faire une récolte abondante de jeunes agneaux, s'il a eu soin, comme je l'ai dit en commençant, de tenir durant l'hiver ses brebis en bonne condition, au moyen d'une nourriture abondante, substantielle mais légère.

QUELQUES PETITS CONSEILS HORTICOLES

—N'achetez graines et plantes que d'un homme de bonne réputation.

—Le jardin peut être à la fois d'agrément et d'utilité. Souvent l'utilité réside au sein du plus haut genre de beauté.

—Bien des fermiers négligent le jardin, dans la pensée qu'ils n'ont pas de temps à y perdre. C'est une grande méprise. Ils devraient lui payer une soigneuse attention, comme la source des aliments d'été.

—Aucune partie de la ferme ne paie mieux que le jardin quand il est bien cultivé et ensemencé d'une bonne variété de légumes. Combien il est agréable d'avoir de bonne heure une quantité de légumes frais de son propre jardin.

—Semez de très bonne heure un petit carré de blé d'Inde, de fèves, de pois et de patates. Si les gelées en détruisent quelque peu, la perte sera minime, et ce qui en réchappera vous donnera un changement de régime un mois plus tôt qu'à ceux qui négligent leur jardin jusqu'à la fin de leurs semences.

—Vous ne pouvez mieux employer vos loisirs durant ce temps, qu'à préparer vos plans et à mûrir vos projets futurs de jardinage pour le printemps qui s'avance à grands pas. Faites dès maintenant le choix de vos graines de légumes. A ce propos, n'achetez pas indistinctement vos graines du premier venu, si vous agissez ainsi, attendez-vous à des déboires au printemps prochain.

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Bifteck, "	0 10	à 0 12
Bœuf salé, "	0 06	à 0 08
Bœuf, bouilli,"	0 06	à 0 08
Bœuf, par quartier	5 00	à 6 00
Bœuf, vivant, par 100 lbs	3 00	à 3 50
Veau, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Veau, côtelettes, par lb	0 12	à 0 15
Porc frais, "	0 10	à 0 15
Porc, par 100 lbs	7 00	à 7 50
Mouton, rôti, par lbs	0 10	à 0 15
Gigot de mouton, par lb	0 12	à 0 15
Côtelettes de mouton, par lb	0 15	à 0 15
Agneau du printemps, p. qr	0 75	à 1 00
Jambon, par lb	0 15	à 0 00
Lard "	0 10	à 0 12
Saindoux "	0 10	à 0 12
Saucisse "	0 12½	à 0 10
Saucisson de Bologne, par lb	0 12	à 0 15
Foie, par lb	0 04	à 0 05
Rognon, par lb	0 13	à 0 15
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 10
Cœur "	0 10	à 0 10
Langue "	0 10	à 0 15
Poulets vivants (par coup) lb.	0 30	à 0 35
Poules " "	0 65	à 0 70
Œufs, par douz	0 25	à 0 30
Beurre, par lb	0 20	à 0 25

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 50	à 4 00
Frêne, chêne et épinette rouge	5 50	à 6 00
Perches de tremble	3 50	à 3 75
Charbon dur	10 00	à 10 50
Charbon mou	6 50	à 8 00

FOIN.

Foin de prairie	10 00	à 12 00
Foin pressé, par tonne	15 00	à 0 00

GRAINS.

Blé dur No. 1, par minot	0 70	à 0 75
Avoine, par minot	0 50	à 0 55
Orge "	0 60	à 0 65

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 65	à 0 75
Tomates, par lb	0 00	à 0 00
Choux, par 100	8 00	à 10 00
Oignons, par minot	1 50	à 2 00

PEAUX.

Peaux vertes	2 50	à 3 00
Peaux sèches	1 00	à 1 50

POISSON.

Poisson blanc, par lb	0 06	à 0 10
Brochet "	0 03	à 0 0[illegible]
Morue "	0 00	à 0 10

FARINE.

Farine par 100 lbs XXX	1 20
" " XXXX	1 40
" " Strong Baker	2 40
" " Roller Process	2 75

DIVERS.

Poulet "	0 10	à 0 12
Dindon "	0 15	à 0 18

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies.	22 00
2ème " "	18 00
1ère " brutes	20 00
2ème " "	18 00
Doublage brut	16 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	20 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	20 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	23 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	45 00
" " " B.	40 00
" " " C.	35 00
" " " D.	30 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	55 00
2ème " " "	40 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	35 00
Pin 2ème " "	32 00
Pin 3ème " "	29 00

Marche du Cultivateur.

Beurre, frais, la lb	0 15	à 0 20
Beurre, salé, la lb	0 10	à 0 15
Œufs frais, la doz	0 25	à 0 30
Œufs en boîtes, la doz	0 20	à 0 25
Patates, le minot	0 65	à 0 70
Navets, le minot	0 00	à 1 50
Carrottes, le minot	0 00	à 1 50
Panais, le minot	0 00	à 1 25
Betterave, le minot	0 00	à 1 25
Oignons, le minot	1 25	à 1 75
Choux, par 100	4 00	à 15 00
Oie, par lb	0 12	à 0 13
Canards, par lb	0 10	à 0 12
Dindes, par lb	0 12	à 0 12½
Poulets, par lb	0 08	à 0 00
Bois, épinette, la corde	5 00	à 5 50
" tremble	3 50	à 4 00
" perches de tremble	3 50	à 4 00
Foin, la tonne	10 00	à 12 00
Paille, la tonne	5 00	à 6 00
Bœuf, par lb, par quartier	0 03	à 0 04
Bœuf vif, par lb	0 00	à 0 02½
Porc, abattu, par lb	0 05½	à 0 06½
Cochons, vif, par lb	0 03	à 0 04
Mouton, vif, par lb	0 00	à 0 17
Veau, abattu, par lb	0 04	à 0 05
Veau, vif, par lb	0 00	à 0 04
Blé, le minot	0 70	à 0 75
Avoine, le minot	0 40	à 0 45
Orge, le minot	0 55	à 0 60

Aider la Nature

En restaurant les tissus malades et affaiblis c'est tout ce que peut faire une médecine. Dans les affections pulmonaires, telles que les Rhumes, la Bronchite et la Consomption, la membrane muqueuse s'enflamme d'abord, ensuite des accumulations se forment dans les cellules à air des poumons, suivis de tubercules, et finalement la destruction des tissus. Il est clair, par conséquent, que jusqu'à ce que l'horrible toux soit soulagée, les tubes bronchiques n'ont aucune chance de guérir. Le Pectoral-Cerise d'Ayer

Calme et Guérit

La membrane enflammée, arrête la marche de l'épuisement, et ne laisse aucuns résultats injurieux. C'est pourquoi il est plus grandement estimé que tout autre spécifique pulmonaire.

L. D. Bixby, de Bartonsville, Vt., écrit: "Il y a quatre ans j'attrapai un fort rhume qui fut suivi d'une terrible toux. J'étais très malade, et gardai le lit environ quatre mois. Mon médecin, à la fin, me dit que j'avais la consomption, et qu'il ne pouvait y remédier. Un de mes voisins m'avisa d'essayer le Pectoral-Cerise d'Ayer. Je le fis, et avant d'en avoir pris un demi-flacon j'étais capable d'aller dehors. Dès que j'eus fini le flacon j'étais bien portant, et le suis depuis lors."

Alonzo P. Daggett, de Smyrna Mills, Maine, écrit: "Il y a six ans j'étais commis-voyageur, et souffrais d'une

Affection des Poumons.

Pendant des mois j'étais incapable de passer une bonne nuit. Je ne pouvais que rarement m'allonger, avais de fréquents étouffements et étais souvent obligé de chercher le grand air pour me soulager. Je fus amené à essayer le Pectoral-Cerise d'Ayer, lequel m'aida. Son usage continu m'a entièrement guéri, et, je crois, sauvé la vie."

Ayer's Cherry Pectoral,

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., États-Unis. Vendu par tous les Pharmaciens. Prix $1; six flacons, $5.

ON DEMANDE

Un agent pour la vente, dans le Manitoba et le Nord-Ouest, du

PORTEUR DECAUVILLE,

chemin de fer portatif à pose instantanée, pouvant servir avec économie dans toutes les industries où il y a du transport à effectuer.

Pour conditions et renseignements, s'adresser à

E. RODIER,
Représentant au Canada de la Société Décauville, ainé,
30 Rue St. Jacques, Montréal.

jno.13.6.89.

WHY YOU SHOULD USE

Scott's Emulsion

OF **Cod Liver Oil** WITH **HYPOPHOSPHITES.**

It is Palatable as Milk.
It is three times as efficacious as plain Cod Liver Oil.
It is far superior to all other so-called Emulsions.
It is a perfect Emulsion, does not separate or change.
It is wonderful as a flesh producer.
It is the best remedy for Consumption, Scrofula, Bronchitis, Wasting Diseases, Chronic Coughs and Colds.

Sold by all Druggists, 50c. and $1.00.

T. PELLETIER,

BARBIER - COIFFEUR,
Marchand de Tabac, Fruits, etc
AVENUE TACHÉ, SAINT-BONIFACE.

M. Pelletier a toujours en main un assortiment considérable de cigares de choix, tabacs, cigarettes, fruits, eaux gazeuses, etc., etc. 27.9.88.

THE **BEST SEEDS**
are those put up by
D. M. FERRY & CO.
Who are the Largest Seedsmen in the world.
D. M. FERRY & Co's Beautifully Illustrated, Descriptive and Priced
SEED ANNUAL
for 1890 will be mailed FREE to all applicants, and to last season's customers. It is better than ever. Every person using Garden, Flower or Field SEEDS should send for it.
D. M. FERRY & CO.
WINDSOR, ONT.

LA LIGNE LA PLUS COURTE



La plus directe et la moins chere

— POUR —

MONTREAL, QUEBEC

Et tous les points intermediaires

— EST LE —

CHEMIN DE FER

MINNEAPOLIS, ST. PAUL & SAULT STE. MARIE.

RAPPELEZ-VOUS, PAS DE CHANGEMENT DE CHARS.

Les convois quittent St. Paul à 6.40 p.m. et Minneapolis à 7.20 p.m. tous les jours.

Des wagons-lits circulent maintenant entre Minneapolis et Boston. Sièges de repos gratis. Les voyageurs allant de Minneapolis à Montréal par cette ligne arriveront plusieurs heures plus tôt que par aucune autre.

Pour plus amples renseignements, adressez à

JNO. G. TAYLOR, Gen. Pass. Agt., Minneapolis.
LOUIS MIGNAULT, Agt. des voyageurs, Minneaplis
la 21 11 89

LES PLUS GRANDS AVANTAGES

QUI AIENT JAMAIS ETE OFFERTS DANS WINNIPEG

Se trouvent aux Magasins connus pour les bas prix

Chez GEO. H. RODGERS & CIE.

L'ASSORTIMENT DRAPER EST SACRIFIE AU NO. 332, RUE PRINCIPALE.

☞ A la succession **D'Auteuil** on peut faire les meilleurs marchés.

Nous faisons de beaucoup le plus gros commerce de Chaussures de tout Winnipeg aux Magasins de Chaussures Palais,

No. 470, RUE PRINCIPALE,

DES LOTS CONSIDERABLES VENDUS AUX PRIX COUTANT.

GEO. H. RODGERS & CIE.

MARCHANDS EN GROS ET EN DÉTAIL D'ASSORTIMENTS DE BANQUEROUTE DE TOUTE DESCRIPTION.

AU PUBLIC!

Désire-t-on acheter de la viande à bon marché,
IL FAUT ALLER VISITER NOTRE NOUVEAU BOUCHER,

M. PHILEAS TRUDEAU.

TOUJOURS DES VIANDES DE CHOIX

A DES PRIX INCONTESTABLEMENT PLUS BAS QUE TOUT CE QUI S'EST VU DANS SAINT-BONIFACE.

SATISFACTION GARANTIE A TOUS.

N'oubliez pas: { DANS LE BLOC LARIVIERE, Porte voisine de l'hôtel Beauregard.

j 1 j 10 10 89 PHILEAS TRUDEAU.

AU MAGASIN BLEU!

AU MAGASIN BLEU!

Meilleur Marche que Jamais!

Les habillements d'automne et d'hiver arrivent tous les jours, et les prix sont de

— MOITIE —

plus bas qu'à tous les autres magasins de hardes-faites de Winnipeg.

IL FAUT VOIR LES PRIX POUR LE CROIRE:

Habillements d'étoffe du pays pour	$6.50
Habillements de bon tweed tout laine valant $15.00 pour	9.50
Habillements valant $18.00 pour	12.50
Pantalons tout laine pour	1.50
Pardessus en bonne étoffe du pays pour	6.50
Pardessus en tweed tout laine valant $12.00 pour	7.50
Pardessus valant $15.00	10.50

VENEZ EXAMINER ET JUGER PAR VOUS-MÊMES

— AU —

Magasin Bleu - - 426 Rue Principale.

3m 1,10,85

SANTÉ POUR TOUS!!

PILULES et ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE, de l'ESTOMAC et des INTESTINS

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont aussi inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX.

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boite, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boite, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.

ROBT. WYATT,

— MARCHAND DE —

QUINCAILLERIES, USTENSILES DE CUISINE, PEINTURES, HUILES. COULEURS, ETC., ETC.

352 — Rue Principale, Winnipeg — 352

(Porte voisine de la Banque de Montreal.)

LES FAMEUSES FOURNAISES DE McCLARY

Supérieures à toute autre espèce de fournaises ou de poêles. Aussi une grande variété de poêles de cuisine, de salle, etc.

Venez voir et demandez nos prix.

3m 17 10 89 ROBT. WYATT.

M. HUGHES & CO.

MEUBLES
EN GROS ET EN DÉTAIL,
Bloc de l'ancienne maison "Potter,"
Nos. 315 et 317
Coin des rues Principale et Notre-Dame Est, Winnipeg.
Ce qu'il y a de mieux et de meilleur marché dans Winnipeg.
SATISFACTION GARANTIE.

ENTREPRENEURS DE
Pompes Funebres
— ET —
EMBEAUMEURS.
Un assortiment complet de Cercueils.
Magasin ouvert jour et nuit.
Telephone No. 413.

1.a7.11 89 **M. HUGHES & CO.**

LA MUTUELLE DE NEW-YORK

Compagnie d'Assurance sur la Vie.

RICHARD A. McCURDY, President.

ETABLIE 1er FEVRIER 1843.

A payé depuis son organisation - - -	$272,000,000.00
Capital au 1er Janvier 1889 - - -	126,082,153.56

LA PLUS ANCIENNE, LA PLUS RICHE ET LA MEILLEURE COMPAGNIE D'ASSURANCE DU MONDE.

La compagnie n'ayant pas d'actionnaires, tous les profits, sans réserve, sont partagés entre les assurés.

Les primes sont basses, la sécurité est absolue et les conditions sont des plus libérales.

BUREAU CENTRAL:

Coin de la rue Principale et de l'avenue du Portage.

T. C. LIVINGSTON, Gerant.
THOS. NORQUAY, Surintendant.
J. F. PRUD'HOMME, Secretaire et Caissier.

la 31 10 89

MAISON ETABLIE EN 1879.

WM. BELL,

No. 288 Rue Principale, Coin de la Rue Graham.

Notre assortiment de Marchandises est au complet.

Articles de Toilette

— Pour hommes —

MARCHANDISES SECHES EN GENERAL.

Etoffes à Robes et broderies du dernier goût, Mousselines, Chambrés, Dentelles, Articles de fantaisie, Gants, Etc., Etc., Etc.

VIS-A-VIS LA GARE DU CHEMIN N. P. & M.

WINNIPEG.

1a.13.6.89.

LOTERIE NATIONALE de COLONISATION

Sous le patronage de M. le Curé A. LABELLE. Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la Province de Québec. Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

Classe D.

LE 32ME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

Mercredi, 19 Mars 1890, à 2 hrs. P. M.

VALEUR DES LOTS $50,000.

Gros lot: Un Immeuble de $5,000.00.

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble de	$5,000.00	$5,000 00
1 do	2,000.00	2,000.00
1 do	1,000.00	1,000.00
4 Immeubles	500.00	2,000 00
10 do	300.00	3,000.00
30 Ameublements	200.00	6,000.00
60 do	100.00	6,000.00
200 Montres d'or	50.00	10,000.00
1000 Montres d'argent	10.00	10,000.00
1000 Services de toilette	5 00	5,000.00
2307 lots valant		**$50,000.00**

$1 00 le Billet.

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.
Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité à moins d'une autorisation spéciale.

Tirages, le 3me Mercredi de chaque mois.

Le Secrétaire, S. E. LEFEBVRE,
Bureaux: 19, Rue St-Jacques, MONTREAL, Canada.

jno.12.1.88.